



Communiqué de presse



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

Avis à la population

Saint-Apollinaire, le 15 mars 2020

La municipalité de Saint-Apollinaire désire informer sa population de nouvelles actions prises en lien avec le coronavirus (COVID-19)

Le gouvernement du Québec a émis aujourd'hui de nouvelles directives en lien avec le coronavirus (COVID-19). En effet, le gouvernement demande de fermer les lieux de rassemblement, tels que les bars, salles d'entraînement ou d'amusement, etc. De plus, il est demandé aux restaurants de diminuer leur capacité d'accueil de 50%. En ce sens, la municipalité de Saint-Apollinaire incite les commerces de son territoire, visés par cette directive, de s'y conformer le plus rapidement possible.

De plus, en lien avec une directive émise dans les jours précédents, la municipalité rappelle l'interdiction des visites régulières au CHSLD et à la maison des aînés de Saint-Apollinaire. Le gouvernement incite également les personnes de 70 ans et plus de demeurer à la maison.

Bien que l'Hôtel de Ville demeure ouvert, dans un esprit de protection des employés municipaux, il est demandé aux citoyens de reporter leur visite physique lorsque possible. Les demandes en ligne (www.st-apolлинаire.com), par téléphone (418 881-3996) ou par courriel (municipalite@st-apolлинаire.com) sont privilégiées.

Enfin, rappelons que la municipalité a pris la décision le 13 mars dernier de fermer le centre Multifonctionnel, la bibliothèque municipale et de cesser les réservations de salles pour la période allant jusqu'au 29 mars. La situation sera réévaluée à la fin mars selon les nouvelles directives émises par les autorités. Par ailleurs, les services essentiels suivants sont maintenus:

- Administration municipale
- Travaux publics
- Sécurité incendie
- Urbanisme

Si vous ressentez des symptômes ou vous avez des questions sur le coronavirus, signalez le 1 877-644-4545 ou consultez le www.quebec.ca.